

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize,
Le premier juin, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, LEVESQUE, DAGUIZE, JARDIN, GILLET, BOUYER, SAILLANT, FRAUX, ALLANIC, CHERON, CHESNEAU, RUSSELL, POUSSET, PRUKOP, SIMON, HUCHET, CAZIN, CHUPIN, CORNETI, BELLIOU, CARNAC, DUBOIS, ROBIN.

Date de convocation

26 mai 2016

A l'exception de :
Monsieur TRICHET a donné pouvoir à Monsieur BELLIOU.
Madame BERTHELIER a donné pouvoir à Monsieur ROBIN.

Date du
Conseil Municipal

1^{er} JUIN 2016

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur DEUX est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

21/ STADE DE PRIEUX REBAPTISE STADE « CELESTIN LALANDE » – APPROBATION

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents ---- 31

Votants ----- 33

RAPPORTEUR : Monsieur DONNE, adjoint au Maire

EXPOSE :

Monsieur Célestin LALANDE est une personnalité qui a marqué l'histoire et la vie du club de football « l'Entente Sportive de Pornichet » puisqu'il en a été le président pendant 24 ans et a permis au club d'être connu et reconnu tant au niveau départemental que régional.

Suite à la demande du président actuel de « l'Entente Sportive de Pornichet », il est proposé au Conseil Municipal de renommer le stade de Prieux en stade « Célestin LALANDE ».

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR

DELIBERATION :

⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales,
⇒ Considérant l'implication de Monsieur Célestin LALANDE pour « l'Entente Sportive de Pornichet »,
⇒ Vu le courrier du Président actuel de « l'Entente Sportive de Pornichet »,
⇒ Vu l'avis de la Commission politique éducative - jeunesse - sports en date du 25 mai 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le changement de nom du stade de Prieux en stade « Célestin LALANDE ».

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR